

Municipalité de Saint-Alexandre

RÈGLEMENT NUMÉRO 14-270

RÈGLEMENT 14-270 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NO. 06-170 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'ÉPANDAGE ET LE STOCKAGE DE FERTILISANTS ET DE PESTICIDES

CONSIDÉRANT que la municipalité juge difficilement applicable les dispositions relatives à l'épandage et au stockage de fertilisants et de pesticides;

CONSIDÉRANT que la municipalité préfère s'en remettre aux obligations contenues dans les règlements découlant de la Loi sur la Qualité de l'Environnement;

CONSIDÉRANT le pouvoir de la municipalité conférer par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du conseil du 7 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance du conseil du 4 août 2014;

CONSIDÉRANT qu'un avis de l'assemblée publique de consultation a été affiché le 12 août 2014;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation a eu lieu le 2 septembre 2014 à 19h15;

Il est proposé par monsieur Bernard Rousselle, appuyé par monsieur Alexandre Provost et résolu unanimement par la résolution 14-09-216 qu'il soit statué et ordonné par règlement du conseil de la Municipalité de Saint-Alexandre et il est, par le présent règlement, portant le no. **14-270** statué et ordonné ce qui suit:

ARTICLE 1 :

L'alinéa c) du deuxième paragraphe de l'article 2.4.2 est abrogé.

ARTICLE 2 :

L'article 5.2 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Signé par Luc Mercier, maire

Signé par Michèle Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière

| | |
|-----------------------------|------------------|
| AVIS DE MOTION | 7 juillet 2014 |
| ADOPTION DU PROJET | 4 août 2014 |
| AVIS PUBLIC DE CONSULTATION | 12 août 2014 |
| CONSULTATION PUBLIQUE | 2 septembre 2014 |
| ADOPTION DU RÈGLEMENT | 2 septembre 2014 |
| TRANSMISSION À LA MRC | 9 septembre 2014 |
| CERTIFICAT DE CONFORMITÉ | 9 octobre 2014 |
| ENTRÉE EN VIGUEUR | 9 octobre 2014 |
| AVIS PUBLIC | 14 octobre 2014 |